



Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 6 juin 2019	WFP/EB.A/2019/1/2/Rev.2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2019. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, un invité d'honneur et une personnalité prendront la parole avant un débat participatif.

Déclaration de Sa Majesté Letsie III, Roi du Royaume du Lesotho.

4. *Rapports annuels*

a) Rapport annuel sur les résultats de 2018

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2018 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018

Le Rapport annuel du Bureau de la déontologie sera soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrira le travail mené par le Bureau de la déontologie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseignera sur les activités entreprises.

c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018 et note de la direction

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation sera soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrira le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseignera sur les activités entreprises.

5. *Questions de politique générale*

a) Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 – Partie II: cibles relatives aux produits des programmes à l'horizon 2021, assorties d'indicateurs de performance

Lors des consultations organisées en 2018 sur le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, le Conseil a demandé qu'il lui soient présentés en 2019, **pour approbation**, des éléments supplémentaires à inclure dans ce cadre. Ce point portera sur les cibles relatives aux produits des programmes à l'horizon 2021, assorties d'indicateurs de performance.

b) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général – REPORTÉ À LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2019

La Charte actuelle du Bureau de l'Inspecteur général a été examinée par le Conseil à sa session annuelle de 2015. Compte tenu des évolutions survenues dans le domaine du contrôle au PAM ces dernières années, une charte révisée sera soumise au Conseil **pour approbation**.

c) Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020)

Un point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques, approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018 et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020) sera soumis au Conseil **pour examen**.

d) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier. Ce document sera soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)¹

Lorsqu'il a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise

¹ Ce point sera examiné durant la session.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

en œuvre lui soit communiqué tous les ans. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

f) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

g) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)²

Les membres du Conseil auront l'occasion d'échanger leurs vues et des informations actualisées leur seront communiquées par le Secrétariat du PAM sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2018

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2018. Ils comporteront également une analyse de l'Auditeur externe sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

b) Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, d'un point sur le Plan de gestion pour la période 2019-2021.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité d'audit pendant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du comité pendant la période considérée. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

² Ce point sera examiné durant la session.

d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspectrice générale sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2018, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce rapport sera présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles de pays et réponse de la direction du PAM aux recommandations

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe sur les budgets de portefeuilles de pays. L'audit avait essentiellement pour objectif de déterminer: i) si les budgets de portefeuille de pays permettent d'avoir une assurance raisonnable que les conditions imposées par les donateurs et les autorisations données par le Conseil d'administration sont respectées; ii) si les catégories de coûts introduites par le cadre de financement révisé (transferts, mise en œuvre, coûts d'appui directs ajustés, coûts d'appui indirects) sont distinguées avec suffisamment de clarté pour éviter les doublons et garantir la lisibilité des dépenses exécutées; iii) si les budgets alloués aux partenaires coopérants sont conformes à la nouvelle structure budgétaire; et iv) quel est l'impact de la mise en œuvre du cadre de financement révisé sur la gestion budgétaire et la charge de travail des bureaux de pays. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude et réponse de la direction du PAM aux recommandations

L'audit avait essentiellement pour objectifs de: i) vérifier la conformité de l'approche du PAM avec les normes internationales relatives à la définition, la prévention et la détection de la fraude et de la corruption; ii) s'assurer de l'identification correcte des principaux secteurs sujets à la fraude; iii) analyser les causes du faible nombre de cas de fraude ou de fraude présumée communiqués chaque année dans le rapport sur les états financiers; iv) vérifier si les outils de détection de la fraude mis en place par le PAM permettent une assurance raisonnable que tous les cas significatifs de fraude sont détectés; v) s'assurer que les ressources et moyens alloués à la lutte contre la fraude sont bien adaptés. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé et couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Le document présente également au Conseil, **pour approbation**, une proposition de relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions en produits ou en services et les réductions ou dérogations (article XIII.4 (h) du Règlement général)*

Conformément à l'article XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil **pour information** et fera le point sur: i) les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels; et ii) les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation donne une vue d'ensemble des évaluations centralisées et décentralisées achevées, en cours ou prévues. Il examine la performance de la fonction d'évaluation et souligne les domaines auxquels il faudra prêter attention dans les années à venir. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de la mise à jour de la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012), et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la mise à jour de la politique du PAM en matière de filets de sécurité, approuvée par le Conseil en 2012, ses modalités d'exécution et ses résultats. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays en Afrique, et réponse de la direction

Ce rapport présente une synthèse des constatations et des recommandations des évaluations de portefeuille de pays en Afrique afin de recenser les possibilités d'apprentissage et d'améliorations systémiques. Il examinera dans quelle mesure l'assistance du PAM s'est adaptée à l'évolution des besoins et aux réorientations stratégiques mises en œuvre dans les nouveaux PSP. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

d) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

8. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- 1) Arménie (2019-2024)
- 2) Bénin (2019-2023)
- 3) Guinée-Bissau (2019-2024)
- 4) Haïti (2019-2023)
- 5) Lesotho (2019-2024)
- 6) Libéria (2019-2023)
- 7) Madagascar (2019-2024)
- 8) Maroc (2019-2021)
- 9) Sao Tomé-et-Principe (2019-2024)
- 10) Tadjikistan (2019-2024)
- 11) Togo (2019-2023) – REPORTÉ À LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2019
- 12) Zambie (2019-2024)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- 1) Algérie (2019-2022)
- 2) Guinée (2019-2022)
- 3) Plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022)

c) Projets approuvés par correspondance

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des projets ci-après approuvés par correspondance avant la session annuelle de 2019:

- 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
 - 1) Iraq
 - 2) Mali

d) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes ci-après, soumises au Conseil pour observations:

- 1) Colombie
- 2) Eswatini

9. *Questions d'organisation et de procédure*

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2019-2020 sera présentée **pour information**.

10. *Questions d'administration et de gestion*

a) Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

Suite à la demande formulée par le Bureau, les coprésidents du groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination feront le point sur les travaux du groupe, qui sera présenté au Conseil **pour examen**.

b) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

c) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

d) Point sur l'achat de produits alimentaires*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux. En application de l'article XII.4 du Règlement général, le rapport portera également sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits dans les pays en développement.

e) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures)³

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2018. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des

³ Ce point sera examiné durant la session.

Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

f) Rapport sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2018, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2019 lui est soumis **pour approbation**.

12. Questions diverses

a) Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

b) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

c) Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

Suite à la demande formulée par le Bureau, une mise à jour sur les opérations et les activités des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies sera présentée oralement au Conseil **pour information**.

d) Mise à jour orale sur les opérations du PAM au Yémen

Suite à la demande formulée par le Bureau, une mise à jour sur les opérations du PAM au Yémen sera présentée oralement au Conseil **pour information**.

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.